



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 17 décembre à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, maire,

SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Yanick Thériault conseiller siège n° 3
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Olivier Lacelle, directeur général
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2025-0401 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Rock Boudreau et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 2025-0402 CONTRAT 2025-800 « COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES » : RAPPORT ET OCTROI



Séance extraordinaire du 17 décembre 2025

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2025-800 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables » lancé par la Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est assujettie à l'Entente de partenariat intervenue entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la MRC de Minganie relativement à la collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec a confirmé, par écrit, n'avoir aucune objection à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux articles 10 et 17, chapitre II, de l'Annexe C de ladite entente;

CONSIDÉRANT que le contrat est prévu pour une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2026, 2027 et 2028, avec la possibilité de deux (2) années optionnelles, soit 2029 et 2030, aux mêmes termes et conditions;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Yanick Thériault
et unanimement résolu

QUE le contrat no 2025-800 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Nordiques, pour une période de trois (3) ans (2026-2027-2028), avec deux (2) années optionnelles (2029-2030), et ce, pour la somme de 2 074 630.05 \$, taxes applicables en sus, conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le contrat ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité transmette à Éco Entreprises Québec et à la MRC de Minganie la résolution d'octroi ainsi que l'ensemble des documents requis à la suite de l'adjudication du contrat.

RÉSOLUTION N° 2025-0403

JOURNALIER / SIGNALEUR - TEMPORAIRE - SURNUMÉRAIRE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a procédé à l'affichage d'une banque de candidatures pour le poste de Journalier / Signaleur, et ce, pour la période du 14 au 28 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche visait à combler des besoins temporaires et surnuméraires au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues ont été analysées conformément aux pratiques et critères établis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des candidatures, le choix de la Municipalité s'est arrêté sur Monsieur Alexandre Cyr;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault



Séance extraordinaire du 17 décembre 2025

et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre retienne les services de Monsieur Alexandre Cyr à titre de Journalier / Signaleur – temporaire / surnuméraire;

QUE les conditions de travail et la rémunération soient établies conformément à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, en vigueur;

QUE l'entrée en fonction soit effective rétroactivement au 16 décembre 2025.

**RÉSOLUTION N° 2025-0404
DEMANDE DU COMITÉ DE SPECTACLE : VIN D'HONNEUR**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de spectacle d'Havre-Saint-Pierre célèbre en 2026 son 40e anniversaire d'existence, marquant quatre décennies d'engagement culturel au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de spectacle joue un rôle essentiel dans la diffusion culturelle, l'animation du milieu et l'accessibilité aux arts pour la population de Havre-Saint-Pierre et de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet anniversaire, le Comité souhaite organiser un 5 à 7 de lancement afin de dévoiler sa nouvelle image de marque et de souligner l'apport des anciens membres du conseil d'administration ainsi que des acteurs culturels du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se veut un moment rassembleur visant à mettre en valeur l'histoire, les réalisations passées et la vision future du Comité de spectacle;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de spectacle sollicite la collaboration de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre afin d'offrir un vin d'honneur lors de cet événement, à titre de soutien et de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les organismes culturels qui contribuent au dynamisme et à la vitalité de la communauté;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte de collaborer à la tenue du 5 à 7 de lancement du 40e anniversaire du Comité de spectacle d'Havre-Saint-Pierre, qui se tiendra le 15 janvier 2026 à la Salle de diffusion de la Shed à Morue;

QUE la Municipalité offre, à cette occasion, un vin d'honneur pour les invités, conformément aux pratiques municipales;

QUE la Municipalité souligne officiellement l'apport du Comité de spectacle d'Havre-Saint-Pierre à la vie culturelle locale et régionale;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Comité de spectacle d'Havre-Saint-Pierre pour fins de suivi et d'archives.

**RÉSOLUTION N° 2025-0405
MOTION SOULIGNANT L'HOMMAGE RENDU À PIERRE CORMIER**



Séance extraordinaire du 17 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre dernier, Mme la Ministre Kateri Champagne Jourdain a remis une médaille de l'Assemblée nationale à monsieur Pierre Cormier, ancien conseiller municipal et maire de Havre-Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Cormier s'est distingué par son engagement social, économique et communautaire durant de nombreuses années, ainsi que par son dévouement envers la communauté de Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT ses nombreuses réalisations dont les négociations stratégiques avec Hydro-Québec, la cession du port fédéral et son soutien envers divers organismes ;

CONSIDÉRANT également la remise par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à monsieur Pierre Cormier du prix Jean-Marie Moreau en 2008, en reconnaissance de son leadership positif et de son dynamisme contribuant au développement local et régional de la Minganie ;

CONSIDÉRANT QUE son implication a marqué positivement la vie municipale et communautaire, laissant une empreinte durable auprès des citoyens et des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître publiquement l'apport exceptionnel de monsieur Pierre Cormier et lui témoigner sa gratitude;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre adopte la présente motion afin de souligner officiellement l'hommage rendu à Monsieur Pierre Cormier le 27 novembre 2025 à l'Assemblée nationale du Québec ;

QUE le conseil exprime sa reconnaissance et ses remerciements les plus sincères pour son engagement, son dévouement et sa contribution remarquable à la communauté;

QUE cette motion soit transmise à Monsieur Pierre Cormier à titre de reconnaissance officielle.

RÉSOLUTION N° 2025-0406

MISSION DU LIEU CONFIRMANT LE LIBELLÉ DE MISSION : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite contribuer activement à l'épanouissement culturel et patrimonial de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'offre culturelle est essentiel à la vitalité de la communauté et au bien-être de la population, en offrant des espaces de création, de diffusion et de participation ;

CONSIDÉRANT QU'un centre culturel et d'interprétation peut répondre à des besoins spécifiques en matière d'éducation, de conservation et de mise en valeur du patrimoine local;



Séance extraordinaire du 17 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent d'établir une mission claire pour le centre afin de guider ses actions et de définir ses priorités ;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

D'adopter la mission suivante pour le centre culturel et d'interprétation de la ville de Havre-Saint-Pierre : « La mission du Centre culturel et d'interprétation de Havre-Saint-Pierre [CCIHSP] est intimement liée à la Maison de la culture Roland-Jomphe [MCRJ] qui accueille plusieurs organismes dans son établissement. Le CCIHSP est la seule institution muséale permanente de ce lieu. Sa mission principale est de mettre en valeur le patrimoine local et d'agir comme un centre culturel et d'interprétation de la culture cayenne. Le centre culturel et d'interprétation de Havre-Saint-Pierre, un lieu vivant, permet aux visiteurs de s'immerger dans l'histoire des Cayens et des Cayennes et de célébrer l'identité unique de cette municipalité en Minganie. » ;

D'autoriser le conseil municipal et le personnel de la ville à mettre en œuvre les initiatives découlant de cette mission ;

De mandater le comité de suivi du centre culturel et d'interprétation de développer des plans d'action annuels en conformité avec cette mission.

**RÉSOLUTION N° 2025-0407
DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'INSPECTION EN URBANISME ET
ENVIRONNEMENT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ne dispose actuellement pas d'un coordonnateur en urbanisme et environnement pour exercer les fonctions d'inspection prévues aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer l'application et le respect de ses règlements, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, de nuisances et de conformité réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE le code municipal (Article 212.1 et suivants) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permettent aux municipalités de déléguer certains pouvoirs et fonctions à leur directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la continuité administrative et réglementaire durant la période de vacance du poste;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal délègue au directeur général de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre les pouvoirs et responsabilités suivants, et ce, à titre intérimaire :

- effectuer les inspections requises pour l'application des règlements municipaux;
- émettre des avis, constats, rapports d'inspection et recommandations;



Séance extraordinaire du 17 décembre 2025

- l'approbation de certains permis et certificats;
- accéder aux immeubles, terrains et bâtiments, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- agir à titre de personne désignée pour l'application des règlements d'urbanisme et d'environnement;
- la gestion des déclarations préalables.

QUE cette délégation de pouvoirs est valide pour la durée de l'absence du coordonnateur en urbanisme et environnement ou jusqu'à l'entrée en fonction d'un remplaçant dûment nommé par le conseil;

QUE la présente résolution prenne effet à compter de son adoption.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2025-0408 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Rock Boudreau et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h10.

Havre-Saint-Pierre, le 9 janvier 2026

André Thériault, maire

Olivier Lacelle, directeur général